

**Direction de l'évaluation foncière**

1611, boul. Crémazie Est, 10^e étage
Montréal (Québec) H2M 2P2
Téléphone : 514 280-3825
montreal.ca/evaluation-fonciere

Nouveaux tarifs 2026 pour les demandes de révision

Non remboursables.

Valeur de l'immeuble inscrite au rôle au moment de la contestation	Coût
Inférieure ou égale à 500 000 \$	90 \$
Supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$	360 \$
Supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$	605 \$
Supérieure à 5 000 000 \$	1 215 \$

Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003)

Adoption : 2026-01-29

Publication : 2026-01-30

Entrée en vigueur : 2026-01-30

CHAPITRE IX**APPLICATION ET PRISE D'EFFET**

94. *Le présent règlement prend effet à la date de sa publication et remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.*